

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, ANVERS, GAND, BRUXELLES) and departure times (Matin, Relevée). Includes a section for 'Prix du transport des effets des voyageurs'.

FRANCE. — Paris, le 16 mai.

M. le prince de Talleyrand est mort hier soir entre onze heures et minuit. Pendant toute la journée son état avait inspiré de vives inquiétudes.

« L'état du prince ne s'est pas amélioré ce matin. »

« Ce 16 mai 1838, à 6 heures du soir. » Signé : MARJOLIN, COGNY et CRUVILLIERS.

Ce matin, la nouvelle de la mort du prince a été annoncée à toutes les personnes qui venaient pour se faire inscrire.

La mort de M. le prince de Talleyrand est une sorte d'événement politique. Quoique le vieux diplomate eût pris sa retraite, il n'en exerçait pas moins encore une influence très-grande sur les affaires européennes.

Depuis quelques jours M. de Talleyrand souffrait d'un rhume qui avait fait des progrès sensibles. Mais on ne voyait pas qu'il y eût aucun danger immédiat.

Néanmoins il fit constamment partie de l'opposition à la chambre des pairs pendant toute la restauration; il parut peu à la tribune, mais il exerça sur ses collègues une grande influence.

Froid observateur des événements, M. de Talleyrand attendait avec sang froid les résultats de l'arrivée de M. de Polignac aux affaires, il avait prises ses mesures en conséquence, et l'explosion du 29 juillet le retrouva tout disposé à rentrer dans la carrière.

Nommé ambassadeur à Londres aussitôt après les 3 journées, il avait déjà préparé ses batteries pour s'y faire bien venir du ministère Wellington, dont il prévoyait et disposait déjà la chute.

La chambre des députés a voté aujourd'hui le crédit de 600,000 fr., pour les ambassadeurs extraordinaires envoyés aux couronnements de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Autriche.

Le budget des affaires étrangères a ensuite été adopté sans amendement.

La loi sur les monuments publics a été votée à une majorité de 95 voix; 182 contre 89. C'est la majorité qui a repoussé l'intervention en Espagne; c'est la majorité qui a voté les fonds de sûreté publique!

Ainsi le crédit de 12 millions demandé par le gouvernement réduit à 4 par la commission, a été reporté à 10 1/2 par la chambre. Les 15 cent mille francs supprimés l'ont été par suite d'un commun accord entre la commission et le ministre.

« On lit dans le Journal de Paris : »

« Tout annonce que la discussion sur la conversion sera excessivement vive à la chambre des pairs. Si une majorité considérable paraît disposée à repousser la mesure, on assure que M. Haumann se prépare à la défendre avec l'héroïque acharnement de l'amour paternel, et qu'il sera soutenu dans cette œuvre par M. le comte d'Argout et M. Gauthier. »

« Aujourd'hui, la cour d'assises a recommencé l'interrogatoire des témoins dans l'affaire d'Hubert. Cette interrogatoire n'établit aucun fait bien important. »

BIOGRAPHIE DU PRINCE DE TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, naquit en 1754. Il est mort par conséquent à l'âge de 84 ans. Destiné à l'état ecclésiastique, l'abbé de Périgord se fit bientôt remarquer par la finesse de son esprit et sa haute pénétration.

tion civile du clergé, ce qui fut cause qu'il fut excommunié par le pape Pie VI.

En 1792, chargé d'une mission secrète en Angleterre, M. de Talleyrand y fut très-bien reçu par M. Pitt, mais en butte aux attaques des émigrés et des jacobins, il ne put réussir et partit pour les États-Unis, où il s'occupa de spéculations commerciales.

S'il ne fut pas un des instruments officiels de la révolution du 18 brumaire, il en fut incontestablement un des artisans les plus actifs, et en reçut sa récompense par sa réintégration dans le poste de ministre des affaires étrangères.

Promu en 1807, à la dignité de vice-grand électeur, il fut remplacé aux relations extérieures par M. Champagny.

M. de Talleyrand combattit vivement les projets de Napoléon sur l'Espagne, et les premiers revers éprouvés par nos troupes rendirent l'irritation de l'empereur plus vive encore et déterminèrent sa disgrâce.

À cette époque il exerça sur les souverains étrangers et notamment sur l'empereur Alexandre, qui habitait son hôtel, une influence dont la France entière se res-entit.

René en France avec Louis XVIII, il reprit ses fonctions de ministre et devint en outre président du conseil; 3 mois après, il donna sa démission, ne voulant pas attacher son nom au bas d'un traité dont les dispositions lui paraissaient consumer la honte et la ruine de la France.

Nommé grand chambellan il parut toujours à la cour, mais fut éloigné des affaires.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres de Bayonne reçues aujourd'hui sont du 12, et par conséquent en arrière de la dépêche télégraphique; mais elle n'en confirme pas moins qu'une grande irritation régnait parmi les Basques contre les hommes qui entourent don Carlos.

Le MÉMORIAL BORDÉLAIS publie l'article suivant sous la rubrique de Paris :

Une conférence diplomatique espèce de congrès européen doit se réunir prochainement à Versailles pour traiter la politique espagnole de manière à rassurer l'Europe sur la situation péninsulaire. On dit que la France sera représentée par le prince de Talleyrand, le Portugal par le duc de Pamella, l'Espagne par M. d'Ofalia lui-même, l'Angleterre par M. Srafford Canning, l'Autriche par le comte de Brunetti, la Russie par M. d'Aubrile, la Prusse par M. de Lieberman, les cours d'Italie et les agents de don Miguel et de don Carlos, y seront probablement admis s'ils se prêtent à transiger.

« On lit dans l'Écho del Commercio : »

« A la suite des troubles qui viennent d'avoir lieu à Estella entre les partisans des fueros et les carlistes, un haut personnage a été assassiné et don Carlos a été obligé de se sauver d'Estella à la hâte se dirigeant vers Durango. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 mai.

Un financier a proposé le plan que voici pour l'extinction de la dette municipale résultant des pillages et devastations, qui s'élève à la somme énorme de 5 millions (indépendamment de 4 1/2 antérieurs à la révolution); les pillés recevraient des annuités de 3 p. c. pendant 12 ans sur le montant de leur indemnité, soit en total 150,000 fr. par an, plus une somme égale tirée au sort pour l'amortissement graduel pendant ces mêmes 12 années, ensemble 300,000 fr. par an sur le budget de l'état.

« On remarque que le seul M. Demunck n'a pas donné

sa démission, d'échevin de Bruxelles. Un journal le dit absent.

— La statue du général Belliard sera inaugurée le 4 juin prochain, jour de la nomination du roi par le congrès national. On attend vers cette époque une partie de la famille royale de France.

« On lit dans le Commerce : »

Les membres démissionnaires du conseil communal vont rendre compte à leurs commettants, des causes qui les ont conduits à se retirer d'une administration qui n'était plus tenable. Parmi les documents qui seront livrés à la publicité, figurera certaine correspondance, laissant toucher du bout du doigt, l'origine, les motifs des plaies qui ont acablé la capitale.

« On lit dans l'Observateur : »

C'est pour le 31 de ce mois que les électeurs sont convoqués, afin de pourvoir au remplacement des conseillers communaux démissionnaires. Nous croyons qu'il n'y a point à hésiter sur le parti à prendre à l'égard de ces magistrats; il faut les réélire tous sans exception.

Il faut les réélire tous, quand ce ne serait que pour leur prouver que leur conduite, en cette circonstance a obtenu l'approbation générale de leurs concitoyens.

Il faut les réélire tous, quand ce ne serait, que pour prouver aux ministres que leur conduite, à eux, a été l'objet d'un blâme universel, et qu'aux yeux de la population de Bruxelles, comme aux yeux de ses mandataires, leur refus d'alléger les charges de la ville est un acte d'iniquité.

— L'Indépendant publie ce matin sur la démission des membres de notre administration communale un article que l'on peut résumer comme suit :

Cette résolution était l'ultima ratio, la réponse préparée au refus d'adopter intégralement les projets conçus par elle pour rétablir l'ordre dans les finances et assurer la marche régulière des affaires.

La tâche était difficile, car il fallait parer à des déficits passés et présents, et aviser aux indemnités pour les pillages. Les emprunts de 1832 et 1833 et les avances de la société générale, ont permis de servir les rentes, les anciens emprunts, et de subvenir aux dépenses courantes.

Depuis un an on faisait de ces démissions un épouvantail pour le gouvernement et les chambres, il est étonnant qu'on ait attendu le moment où il est impossible d'espérer une discussion quelconque. Cinq mois vont s'écouler avant la session prochaine, la ville restera-t-elle dans le provisoire, ses créanciers, non payés souffriront-ils d'une interruption indéfinie? Nous ne savons qu'en penser.

Nous ignorons si des circonstances particulières ont précipité la résolution de nos administrateurs. Bientôt, sans doute, la publication d'un rapport nous en instruirait.

L'état critique des finances de la capitale remonté à une quinzaine d'années, et si des embarras existaient lors de la révolution, l'administration démissionnaire ne les a pas diminués, tant sans faut. Cependant la situation n'est pas désespérée. Bruxelles a trop de ressources, la prospérité générale y est trop progressive, la sympathie de tous les grands pouvoirs de l'état lui est trop fortement acquise et elle en a reçu tout récemment encore de trop remarquables preuves, pour qu'on ne fut pas autorisé à attendre du concours simultané de l'état, de la commune elle-même et de ses membres, la solution satisfaisante de toutes les difficultés.

Nous reviendrons sur ce sujet et nous le traiterons à fond. Mais dès ce moment nous devons dire, et des informations précises nous permettent de parler ainsi, que le gouvernement a fait tout ce qu'il devait pour empêcher ce qui arrive. Nous le prouverons.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Le sénat a entendu aujourd'hui plusieurs rapports, et a voté à l'unanimité de 37 voix le projet de loi relatif à l'entrée des boissons alcooliques venant de l'étranger, ainsi que celui allouant un crédit pour le paiement des dépenses arriérées du cadastre.

La loi sur les droits d'entrée dit bois étrangers a donné lieu à quelques débats. M. Cassiers a proposé de supprimer l'exception posée pour les bois sciés de construction civile et navale, et de les frapper comme les autres d'un droit de 10 p. c. Cet amendement a été appuyé, et sera discuté demain.

Le sénat a ouvert et fermé, sans que personne ait prit la parole, les discussions générales des quatre projets suivants : 1° Crédit supplémentaire pour dépenses arriérées du département de la guerre; 2° crédit pour dépenses arriérées du département de la justice; 3° crédit au département de l'intérieur pour secours aux personnes victimes d'événements calamiteux; 4° Crédit au département de l'intérieur pour secours dus à des ecclésiastiques. La séance a été renvoyée à demain deux heures.

Il n'y a pas eu de séance aujourd'hui à la chambre des représentants, le nombre des députés présents ne s'étant pas trouvé suffisant, pour la validité des délibérations.

Bruxelles, le 17 mai, (5 heures) — Les transactions n'étaient pas très animées, mais il n'y avait pas plus de faiblesse dans les cours. Fonds de l'Etat : dette active 3 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102 4 p. c. 95 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 842 P., certificats au porteur émission de Paris 1700 P.; Société de Mutualité 1200 (120) A., demandée par fortes parties à ce taux et faites 1/4 mieux à terme, Société Civile 1550 (155) P.; Banque de Belgique 1415 (141 1/2) P.; Actions-Rentes 1052 50 (103 1/4) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1100 (110) A.; Société Nationale 1500 (150) A.; Manufacture des Glaces 1250 (125) A.; Bray et Mauraq 120 (600); Asphalte actions belges 1250 (125) A.; Chemins de fer : Haut et Bas Flénu 900 (90) P.; Sambre et Meuse 102 (510) Cologne 1016.

L'actif espagnol était bien tenu, on a fait avant l'arrivée de la maille 22 5/16, mais la hausse de Paris étant peu marquante, le prix a réci de 22 1/8 à 5/16, on ferme 22 1/4 cours. Les transactions ont été au multiples.

LIÈGE, LE 19 MAI.

L'administration communale de Bruxelles vient de prendre une résolution extrême : elle a donné sa démission en masse. On attribue cet acte à des motifs financiers.

On ne saurait se dissimuler que c'est là un événement fâcheux. Dans les circonstances présentes, au moment où la Belgique a besoin de se montrer forte et unie, comment à étranger considérera-t-on la retraite de l'administration de la capitale du royaume?

Cette retraite ne nuira-t-elle pas aussi à notre crédit? On peut le penser. Par ces seuls motifs, nous considérons la démission des magistrats bruxellois comme fort imprudente et fort intempestive.

On remarque que les journaux des autres villes ne s'occupent point, ou presque pas, des élections provinciales. Ces élections ne sont pourtant pas sans importance.

M. de Longrée, dit le JOURNAL DE LA PROVINCE, est hostile aux idées libérales; il est notoirement connu comme partisan de M. de Theux et de son système.

Il y a quelques jours, vous reprochiez à M. de Longrée d'être un homme nouveau; de ne pas avoir des antécédents politiques. Il vous manquait les éléments nécessaires pour vous former une opinion raisonnée sur le mérite politique de votre candidat.

Est-ce parce que le Courrier de la Meuse porte M. de Longrée que vous le repoussez? Oui, c'est pour cela, et uniquement pour cela.

Ce serait une erreur bien funeste que celle qui porterait les électeurs à refuser leurs voix à un candidat au conseil, par cela seul que ce candidat aurait des sentiments religieux qu'un parti affecte.

Non, non; repoussons sans miséricorde ces gens qui font de dévotion métier et marchandise, ces tartufes religieux et politiques, qui ne sont dévôts que par la peur du diable, qui n'ont pour la constitution d'autre amour que celui des places, ces charlatans à la disposition de tous les partis qui leur ouvrent une voie à la fortune et aux dignités.

Voilà ce que vous disiez en 1856, lorsqu'animés encore d'un reste de tolérance, vous sentiez la nécessité de vous rendre les catholiques favorables!

Maintenant dites-nous si le nom que nous mettons en avant n'est pas un nom honorable? M. de Longrée est-il un TARTUFE POLITIQUE OU RELIGIEUX? Est-ce un CHARLATAN AMBITIEUX OU CUPIDE? Vous n'oseriez pas le soutenir.

(1) 29 juin 1856.

comme vôtres, tous les hommes chez qui vous reconnaîtrez l'existence de ces qualités? Qu'en pensez-vous à votre tour?

Le JOURNAL DE LA PROVINCE a fait, depuis quelques jours, une telle dépense d'esprit, qu'il a épuisé toutes les formules de dialectique et de rhétorique qui composent son répertoire ordinaire.

On a vu que l'Espresso propose M. Neef aux suffrages des électeurs UNIQUEMENT DANS UN BUT POLITIQUE. Quelques personnes ont trouvé le motif de cette recommandation fort étrange, et se sont demandé ce que la POLITIQUE avait de commun avec les fonctions tout ADMINISTRATIVES du conseil provincial.

Aucune opposition n'ayant été faite contre le plan de redressement de la rue du Pont d'Avroy et de ses abords vers le Quai de la Sauvenière et la promenade d'Avroy, il vient d'être adressé à la députation provinciale pour qu'elle en réclame l'approbation du gouvernement.

Nous apprenons que la commission de la société pour l'encouragement des beaux-arts va s'adresser à M. le secrétaire du roi afin d'obtenir que LL. MM. le roi et la reine souscrivent pour des billets de loterie, et à M. le ministre de l'intérieur afin qu'il fasse acheter des tableaux pour le compte du gouvernement.

Nous avons vu, dans l'un des derniers comptes rendus de séance du conseil communal de la ville d'Anvers, que l'autorité locale n'a pas admis les centimes additionnels pour le cens électoral; elle s'est soumise à l'opinion de la cour de cassation.

Il circule une grande quantité de pièces fausses de 50 centimes à l'effigie de Charles dix, millésime de 1857. On peut les reconnaître à la tranche qui est d'une teinte bleuâtre.

— Avant-hier, entre minuit et une heure, le feu a éclaté à la houillère de Wandre, dans le bâtiment qui couvre l'orifice de la bure. Ce bâtiment, le mouvement des pompes, les poulies et les cordes d'extraction qu'il contenait ont été entièrement consumés par les flammes.

Dans cette fâcheuse circonstance, M. Galopin, directeur de la houillère, M. de Rouvroy et M. le curé de Wandre se sont distingués par leur zèle et leur courage, et les services qu'ils ont rendus méritent d'être signalés publiquement.

— Hier, vers 1 heure 1/2 de relevée, un nommé François Keller, âgé de 41 ans, maçon, marié sans enfant, demeurant rue Jonfosse, était occupé à démolir la cheminée d'une maison de la rue Gerardine, quand, cette cheminée s'étant éroulée, il fut entraîné avec les décombres dans la cour de la maison de M. Cerfontaine, Place St.-Lambert, où il a été relevé mort.

— On écrit d'Anvers, le 16 mai : La Raffinerie Anversoise a rendu hier ses comptes, il paraît que la direction de cette société a proposé de son propre mouvement aux actionnaires de s'assembler dans les premiers jours du mois prochain, pour délibérer sur la question de savoir s'il ne convient pas de procéder à la liquidation de la société, par suite des effets défavorables de la législation nouvelle.

— On lit dans le Handelsblad : On écrit de Paris à une de nos premières maisons de commerce que le gouvernement français est à la veille d'accorder à la maison Rothschild la concession de l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

— On lit dans le même journal : On écrit de Bruxelles que dimanche dernier le gouvernement y a reçu de l'étranger une communication qui a produit la plus vive sensation, comme devant exercer une influence importante sur les destinées du pays.

— On écrit de La Haye, le 17 mai : Ce matin de bonne heure la population de cette ville a été réveillée par les sons sinistres du tocsin. Un incendie avait éclaté au-dessus des deux premières chambres de l'alle gauche ou orientale du palais d'été dit la Maison du Bois, que S. M. était venue habiter la veille au soir.

— On lit dans l'Arhemische Courant : On nous écrit de Paris, de bonne source, qu'on ne doit point se laisser éblouir par ce déploiement de forces militaires dont le gouvernement français fait étalage sur ses frontières du Nord.

— On lit dans l'Echo du Nord, du 16 mai : Le mouvement des troupes vers la frontière belge continue. Aujourd'hui, à deux heures, un bataillon du 3<sup>e</sup> de ligne, venant de St.-Omer, est rentré dans nos murs.

— On lit dans l'Arhemische Courant : On nous écrit de Paris, de bonne source, qu'on ne doit point se laisser éblouir par ce déploiement de forces militaires dont le gouvernement français fait étalage sur ses frontières du Nord.

les chambres au-dessous devront être restaurées. Vers sept heures, et ainsi en deux heures et demie de temps tout était fini, et les schutters, les militaires et les pompiers purent s'en retourner.

On nous écrit de Paris, de bonne source, qu'on ne doit point se laisser éblouir par ce déploiement de forces militaires dont le gouvernement français fait étalage sur ses frontières du Nord.

On lit dans l'Echo du Nord, du 16 mai : Le mouvement des troupes vers la frontière belge continue. Aujourd'hui, à deux heures, un bataillon du 3<sup>e</sup> de ligne, venant de St.-Omer, est rentré dans nos murs.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

On écrit Lille, 15 mai : Les mouvements de troupes continuent sur notre frontière. L'arrivée du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, qui l'on attend depuis bien longtemps.

Au N° 5, rue DU PONT D'ILE, on demande des DEMOISELLES, sachant travailler dans la lingerie.

On CHERCHE un APPRENTI chez un pâtissier-confiseur, rue Hors-Château, n° 263. 755

A LOUER pour le 25 juin prochain, une JOLIE MAISON située au commencement du quai St-Léonard, n° 17. S'adresser faubourg St-Laurent, n° 1155, près de l'étang.

BEAU QUARTIER AU 1<sup>er</sup> à LOUER, pour le 24 juin prochain, à des personnes sans enfants rue S<sup>t</sup> Remy, N° 505, en face de la place S<sup>t</sup> Jacques. S'adresser place S<sup>t</sup> Paul, N° 590.

VENDREDI vingt-cinq MAI, à 11 heures, on VENDRA dans une des salles du Palais, différents OBJETS d'HABILLEMENTS et MOBILIERS provenant de successions vacantes.

**ON DEMANDE A LOUER,**  
POUR UN PENSIONNAT,

Une GRANDE MAISON ou DEUX MAISONS contiguës, avec JARDIN. — S'adresser, de onze à une heure, à M. J. CHARLIER, directeur de l'École spéciale de Commerce, quai St-Léonard.

**PIRNAY-GILON,**

MARCHAND TAILLEUR A LIÈGE,  
PLACE DU SPECTACLE,

A l'honneur d'annoncer qu'il est aujourd'hui possesseur d'UN GRAND CHOIX D'ARTICLES RICHES ET DE LA PLUS GRANDE NOUVEAUTÉ qu'il a choisis lors de son séjour à Paris, et dont la majeure partie ayant été retenue lui sera exclusive pendant toute la saison d'été.

Il a également reçu les nouveaux modèles d'habit et redingote, les nuances de draps les plus nouvelles qui viennent d'être adoptées par tous les fashionables de cette capitale. 750

**M<sup>lles</sup> CAROLINE CRULS ET SŒUR,**  
RUE S-SEVERIN, N° 51,

Ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent d'établir un commerce d'annage, consistant en Schals brochés et autres, Fichus, Foulards, Cravattes, Soirée, Mousseline laine, Cotons, Cotonnettes, Schirting, Toiles, Bas, Gants, et étoffe pour Pantalon, etc., etc. Elles espèrent par la modicité de leurs prix attirer la confiance des personnes qui voudront bien les honorer de leur présence.

**CESSATION DE COMMERCE.**

LUNDI 21 MAI 1858, et jours suivants,

Chez M<sup>me</sup> JOIRISSE-FIVÉ, rue Pont-d'Ile, n° 835, à Liège, CONTINUATION DE LA VENTE publique DES MARCHANDISES D'AUNAGE, telles que Mérinos français et anglais, Schalls-Thibet et autres, Draps légers, etc. 761

**CORDAGES**

EN ALOES ET EN CHANVRE,  
CONFECTIONNÉS D'APRÈS LE SYSTÈME ANGLAIS  
PATENT-ROOP.

De MAGASIN EXCLUSIF situé place de l'Université, n. 265, à Liège, étant constamment pourvu de cordes rondes de toutes dimensions, cordeaux et ficelles divers, tant en CHANVRE qu'en ALOES; le propriétaire peut, sans devoir faire attendre le temps nécessaire à la confection, satisfaire immédiatement à toute commande.

A LOUER une belle MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

Et présentement, une jolie MAISON de CAMPAGNE, à la Haute-Fraipont. S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvise, n° 977, à Liège.

**VENTE DE RENTES.**

JEUDI 51 MAI 1858, deux heures de relevée,

Il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des RENTES ci-après désignées, savoir :

- 1° Une RENTE de 221 frs. 47 centimes, due par M. Libert Baré, à St. Trond, au capital de 7,584 fr. 50 cent.
- 2° Une RENTE de 61 frs. 51 cent., due par M. Hubert-Joseph Thiry, de Liège.
- 3° Une RENTE de 6 frs. 7 cent., due par Dieudonné Le-prince, de Liège.
- 4° Une RENTE de 10 frs. 94 cent., due par Monsieur, d'Angleur.
- 5° Une RENTE de 18 frs. 25 cent., due par Gérard Franquet, de Liège.
- 6° Une RENTE de 2 setiers 2 pognoux, due par le sieur Dengis, à la Boverie.
- 7° Une RENTE de 4 setiers, due par le sieur Bertrand, de Villers-le-Temple.
- 8° Une RENTE de 5 setiers, due par le sieur Letexheur, d'Yernée. 765

**AVIS.**

Les débiteurs de Jean MISSAIR, ex-prévôt militaire, décédé le six mai à Liège, ainsi que ceux qui ont des prétentions à charge de sa succession sont priés de s'adresser à M<sup>e</sup> HENAU, avocat, rue derrière la Magdelaine à Liège. 758

LUNDI, 28 de ce mois, à deux heures,

Le notaire PAQUE exposera en adjudication publique, en son étude, rue Souverain-Pont, les

**immeubles suivants,**  
SITUÉS EN LA COMMUNE DE FEXHE, PRÈS SLINS,  
Savoir :

- 1° Une maison avec étable, grange et jardin, contenant environ 2 verges grandes et demi, au lieu dit Bientenhaye, joignant au chemin dit Ruelle Toussaint, à Godart et aux enfants Detrez.
  - 2° Un VERGER de 7 verges grandes et demi, au même lieu, tenant à Fouarge, à Bertrand et aux enfants Defize.
  - 3° Un VERGER de 15 verges grandes, au lieu dit Tombeux, joignant au chemin conduisant à Tilice, au chemin du Tombeux, à Godart, la V<sup>e</sup> Petitjean et Louis Pasque.
- Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire, lesquelles présentent beaucoup de facilité pour le paiement du prix.

**MARCHÉ DE SAIVE.**

Le collège des bourgmestre et échevins de la COMMUNE DE SAIVE donne avis qu'il sera ouvert dans ladite commune, le MERCREDI 50 mai 1858 de grand matin,

**UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

pour y vendre beurre, fromage et autres comestibles, ensuite d'autorisation donnée par sa majesté le 31 JUILLET dernier.

Il espère que ce marché prospérera, attendu sa bonne situation étant très-rapproché de Liège, et environné de marchandes de beurre et de personnes donnant dans le laitage, et que le local qui est devant l'église, est fort beau, où les personnes trouveront des bancs pour s'asseoir convenablement; au surplus ledit collège ne négligera rien pour faire prospérer ce marché; des primes ne seront accordées à personne, voulant donner pareille protection, aux petits comme aux grands; mais pendant plusieurs marchés, il y aura grand festin et réjouissance, auxquels tout le monde est prié d'assister.

**VENTE**

D'UNE

**PROPRIÉTÉ**

**SISE A BERNEAU.**

LE JEUDI, 51 MAI 1858, à 10 heures du matin,

Chez le sieur BROUWERS à Berneau, à la requête de M. DEFAWE,

**IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT**

LES

**immeubles suivants,**

Savoir :

- 1° Une MAISON, grange, écuries, étables, cour, jardin et prairie, d'une surface totale d'un hectare 26 centiares, tenant à la grande route de Battée à Maestricht et à M. de Borghrave.
- 2° ONZE PIÈCES DE TERRE, mesurant 2 hectares 58 ares 64 centiares. COMMUNE DE BOMBAYE.
- 3° TROIS PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble un hectare 8 ares 97 centiares. COMMUNE DE FOURON-LE-COMTE.
- 4° UNE TERRE, dans la Beck, mesurant 1 hectare 4 ares 62 centiares. COMMUNE DE MOULAND.
- 5° UNE TERRE, près la Révolution, de 16 ares 54 centiares. S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, pour connaître les conditions et avoir de plus amples renseignements. 762

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le MARDI 5 JUI, à onze heures, il vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

**UNE BELLE ET VASTE MAISON,**

N° 91, faubourg Ste-Marguerite en cette ville, avec cour, un bâtiment ayant servi à une distillerie, remise, grand jardin entouré de murs, contenant 22 ares 69 centiares, etc. On pourra la voir tous les Lundi et Jeudi, depuis 2 heures jusqu'à 6.

Le lendemain MERCREDI 6 JUI, à la même heure, il sera vendu aussi aux enchères, en l'étude et par le ministère du même notaire,

**UNE MAISON,**

Avec terrain, sise à Liège, qui de la Sauvenière, N° 2, donnant aussi sur la Fontaine, sur la mise à prix de 9000 fr. S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART, pour voir les conditions de cette vente. 768

**VENTE**

POUR

**sortir de l'indivision.**

LE LUNDI, 11 JUI 1858, à 10 heures,

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

**les rentes suivantes :**

MONTANT.	CAPITAUX.	NOMS DES DÉBITEURS. MM.
121 f. 56 c.	5058 95	Dn <sup>c</sup> . Doffein, de Liège.
56 47	729 54	V <sup>e</sup> Louis Colson et Jn. Colson, de Votem.
56 47	729 54	V <sup>e</sup> Nicolas Ghaye, d'Outre-Meuse.
48 62	1250 75	Gilles Crahay, sur la Fontaine.
48 62	984 60	Winand-Joassart, d'Outre-Meu <sup>re</sup> .
66 15	1653 10	Pascal Pillet, de Liège.
16 41	532 50	V <sup>e</sup> Gilles Thonon et ses enfants.
53 17	1529 54	Thomas-Joseph Cambresy, de Liège.
15 80	316 05	Eustache et Simon Lacomble, de Momalle.
510 55	17,018 40	M. Hilarion comte de Liedekerke-Beaufort, et M <sup>me</sup> son épouse, née comtesse de Sandrouin.
28 »»»	588 40	Joseph Darimont, de Lonnew.
54 »»»	1080 »»»	Philippe Gendebien et Joseph Gardedieu, de Lonnew.

Et une RENTE de 15 muids 7 setiers d'épeautre, due par lesdits Gendebien et Gardedieu.

Toutes ces rentes, dûment inscrites et reconnues, sont régulièrement acquittées.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions et voir les titres. 759

**VENTE**

**D'IMMEUBLES**

SITUÉS A SERAING.

MARDI 5 juin 1858, à 3 heures de relevée, le notaire LAMBINON vendra aux enchères publiques, en la demeure de M. Henri NICOLAY, près de l'église de Seraing, les immeubles suivants :

**Premier lot.**

Une belle et grande maison, avec bâtiments, remise, jardin, cour, terrasse et autres dépendances, occupée par Mlle. Vidrine, joignant du levant à la veuve Deprez, du midi au chemin du village, du couchant au deuxième lot et un nord au chemin de hallage.

**Deuxième lot.**

Une maison composée de deux habitations, avec cour, grande paire, et autres dépendances, occupée par Jean Hodeige et Marie Joseph Dembiermont, tenant du levant au premier lot, du midi au chemin, du couchant à Dembiermont et du nord au chemin de hallage.

Ces immeubles par leur situation au centre du village de Seraing, sont propres non-seulement à une maison de campagne mais encore à tout établissement industriel; surtout qu'ils sont d'un abord facile pour les bateaux de la Meuse.

Après qu'ils auront été adjugés séparément ils pourront être réunis en masse.

**Troisième et dernier lot.**

Une pièce de terre, propre à y faire bâtir, de la contenance d'environ 7 verges grandes 10 petites, situées vis-à-vis des maisons qui précèdent, joignant du levant à M. le notaire Gilon, du midi à Brochart, du couchant à Dembiermont et du nord au chemin du village.

Il y a sécurité pour acquérir et des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire LAMBINON, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, pour connaître les conditions 767

**Vente**

D'UNE

**Superbe Propriété,**

PRÈS DE LIÈGE.

LE MARDI 12 JUI 1858, à trois heures de relevée, M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude,

**UNE BELLE ET GRANDE MAISON,**

Avec cour, remise, écurie et fournil; jardins d'agrément et potager, ayant jet-d'eau et source très-abondante; bosquet et terre arable; le tout configu d'une étendue superficielle de 2 bonniers 15 verges grandes, situé dans un vallon très-agréable, en la commune de Grivegnée, longeant la grande route de Liège à Chaudfontaine.

Les édifices sont entièrement neufs et construits très-solidement au goût moderne.

Ils sont propres, par leur distribution et emplacement, à un rentier et pourraient fort bien être convertis en établissement industriel.

Les fonds qui les environnent sont de première classe. Il sera facultatif aux amateurs de traiter à l'amiable pour l'acquisition de cette propriété, avant le jour fixé pour la vente publique.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281. 754

